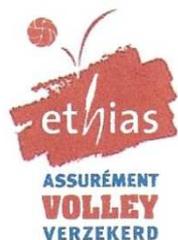


V  
O  
L  
L  
E  
Y  
L  
U  
X

Editeur responsable :

FVWB.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg  
Guy Burton , Le Pas de Loup, 38 6791 - GUERLANGE



«Avec le soutien de la Province de Luxembourg»

Bulletin n° 02 du 25 novembre 2021

SAISON 2021 - 2022



Association des Clubs de Volley Ball du Luxembourg



BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS  
DE VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)  
DE LA F.V.W.B. ASBL

[www.volleylux.com](http://www.volleylux.com)



## Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

### Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur [ethias.be](http://ethias.be) ou au 0800 23 777

**ethias**  
Les efficacassureurs

# Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

**N° 02 du 25 novembre 2021**  
**saison 2021 - 2022**

Administration - abonnements

Guy BURTON  
Le Pas de loup, 38  
6791 - GUERLANGE  
☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Les articles publiés dans notre revue n'engagent  
que leurs auteurs tant par le texte que pour

l'opinion qu'ils expriment.

#### **Président provincial**

Michel FORGET  
Rue d'Avioth, 15  
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON  
063/57.68.38 (TEL P)  
0475/57.70.27 (GSM)  
E-Mail : [michelforget15@gmail.com](mailto:michelforget15@gmail.com)

#### **Secrétaire provincial**

Guy BURTON  
Le Pas de Loup, 38  
6791 GUERLANGE  
063/38.99.63 (TEL P)  
E-Mail : [guy.burton@skynet.be](mailto:guy.burton@skynet.be)

#### **Trésorier provincial**

Jean-Louis MASSART  
Rue du Panorama, 41  
6791 ATHUS  
063/38.62.91 (TEL)  
E-Mail : [volleyjl.massart@gmail.com](mailto:volleyjl.massart@gmail.com)

#### **Commission des rencontres**

Anne-Marie HABETS  
Rue Neuve, 77  
6890 REDU  
061/23.13.08 (TEL B)  
0498/26.22.02 (GSM)  
E-Mail : [am.habets@gmail.com](mailto:am.habets@gmail.com)

#### **Commission d'arbitrage**

Léopold HAAGER  
Rue des Tanneries, 2  
6840 NEUFCHATEAU  
061/27.71.11 (TEL + FAX)  
E-Mail : [leopold\\_haager@hotmail.com](mailto:leopold_haager@hotmail.com)

#### **Commission des statuts et règlements**

Roger GRUSELIN  
Rue des Combattants, 47  
6880 BERTRIX  
061/41.19.76 (TEL + FAX)  
E-Mail : [gruselinr@hotmail.com](mailto:gruselinr@hotmail.com)

## Sommaire

3

Secrétariat P. à

Commission des rencontres P. à

Commission d'Arbitrage P. à

Commission des st. et règl. P. à

Commission Beach-volley P. à

Commission Technique P. à

#### **Commission technique + commission jeunes et mini**

Fabienne WINAND  
Lenclos, 74/5  
6740 ETALLE

0495/28.71.38 (GSM)  
E-Mail : [fabienne@winand.be](mailto:fabienne@winand.be)

Sonia LAURENT  
Rue Hautmont, 15D  
4990 LIERNEUX  
0495/12.51.81 (GSM)  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

#### **Commission propagande/Presse**

Bernard VALENTIN  
Grand Rue, 84  
6971 CHAMPLON  
0498/22.26.60  
E-Mail : [b.valentin@volleylux.com](mailto:b.valentin@volleylux.com)

#### **Représent. des joueur/euses**

Sonia LAURENT  
Rue Hautmont, 15D  
4990 LIERNEUX

0495/12.51.81 (GSM)  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

#### **Commission loisir**

Dominique ROMAIN  
Rue de Neufchâteau, 132 E 62  
6700 ARLON  
0497/05.77.35 (GSM)  
E-Mail : [grosromain@hotmail.com](mailto:grosromain@hotmail.com)

#### **Commission beach-volley**

Xavier SMAL  
Rue Bel Air, 38  
6890 OCHAMPS  
085/82.66.08 (TEL)  
0477/38.93.03 (GSM)  
E-Mail : [xavier.smal@gmail.com](mailto:xavier.smal@gmail.com)

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**LUNDI 15.11.2021**

**Présents :** A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN,  
L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

**1. COMMISSION TECHNIQUE.**

- a) 41 jeunes ont participé au stage de la Toussaint en internat, un 42<sup>ème</sup> l'a suivi en externat. Ils ont tous été testés.
- b) Dans les prochains jours, il y aura un feedback des jeunes eux-mêmes, mais au sein du groupe, il y avait une excellente ambiance au point qu'ils ont souhaité que soit organisé un stage en été, ce qui sera d'ailleurs fait sous l'égide de l'ADEPS.
- c) Tous les participants ont reçu une gourde, mais pas de Décathlon qui avait été sollicité, mais qui n'a pas pu répondre favorablement à notre demande, celle-ci ayant été introduite trop tard.
- d) L'inter-provinces s'est bien passé avec des jeunes qui se sont connus durant le stage.
- e) Toutes les personnes se rendant à l'inter-province ont utilisé le car mis à leur disposition, tant à l'aller qu'au retour. Une seule personne a fait défaut car elle devait se rendre au sport-études à Dinant.
- f) Les joueurs/joueuses sélectionnés pour l'inter-provinces se revoient dimanche prochain à Martelange.
- g) Pour le 2-0, le fonctionnement actuel n'est pas une solution. Il faut réfléchir à une autre façon de fonctionner. Les jeunes ne se déplacent pas à Martelange. Au lieu de faire bouger les joueurs, il faudrait peut-être faire déplacer l'entraîneur dans les clubs. C'est une idée qu'il faut creuser.

**2. RENCONTRES.**

- a) Actuellement, le championnat se déroule normalement sans être perturbé par des contaminations Covid.
- b) Dans l'esprit qui a toujours animé la commission des rencontres, c'est-à-dire faire jouer un maximum au volley-ball, un changement avait été autorisé, mais un autre, introduit bien trop tard, a été refusé, ce qui a valu à la commission des remarques désobligeantes de la part de responsables du club lésé. Le CA regrette ce comportement et demande aux responsables d'être plus stricts dans l'application du règlement régissant les changements.
- c) Face à certains débordements sur le terrain ou autour, le CA se demande s'il ne serait pas opportun de republier l'article relatif au fairplay.
- d) Le championnat P2 messieurs vient d'être lancé et il y a eu des réactions positives à ce sujet.
- e) Comme ce championnat ne donne pas lieu à une montée en division supérieur, il n'y aura pas de droit d'inscription au championnat.

### **3. LOISIRS.**

- a) Les équipes affiliées au matricule 8004 n'ont pas encore reçu de factures, celles-ci seront établies fin-novembre.
- b) Avant l'introduction de l'obligation de présenter le Covid Safe Ticket pour accéder aux salles, il y avait encore des joueurs qui n'étaient pas vaccinés. Maintenant que c'est obligatoire, le responsable « Loisirs » ne connaît pas exactement la situation.
- c) A la demande d'un membre du CA quant à une organisation de tournois inter-provinces, le responsable « Loisirs » lui répond qu'il n'a pas l'intention de se charger d'une telle organisation. Le président précise que toutes les provinces n'ont pas de championnat loisir et qu'il est donc difficile d'envisager tel tournoi.

### **4. ARBITRAGE.**

- a) Les pulls destinés à nos arbitres provinciaux ne sont pas encore disponibles. Un membre du CA se demande comment être sûr que ce pull sera rendu par un arbitre qui quitte l'arbitrage. Le responsable arbitrage répond qu'une décision à ce sujet a déjà été prise précédemment et qu'il y a lieu de s'y tenir.
- b) Il n'y a pas eu de désistement d'arbitres suite à un problème lié au Covid.
- c) Il est arrivé aux oreilles du responsable arbitrage qu'un arbitre aurait déclaré qu'à la province du Luxembourg, on ne faisait rien pour permettre aux arbitres d'accéder au niveau supérieur. Et bizarrement, ce même arbitre a écrit que l'arbitrage ne l'intéressait pas.

### **5. TRESORERIE.**

- a) Actuellement, la situation comptable de l'ACVBL est bonne puisque la différence entre les dépenses et les recettes nous est assez favorable pour l'instant.
- b) Le trésorier rappelle que la 1<sup>ère</sup> facture sera adressée aux clubs à la fin de ce mois.
- c) Il est rappelé également que les commandes de documents doivent toujours être adressées au secrétariat provincial.
- d) Le total du stage de la Toussaint a coûté à la province 7.500 EUR. Les frais de participation couvrent 95% du total des frais.
- e) Un stagiaire coûte 185 EUR.
- f) Pour ce stage, chaque moniteur a signé un contrat établi à son nom, contrat dans lequel figurait les différentes indemnités ainsi que le défraiement kilométrique.

### **6. BEACH-VOLLEY.**

- a) Le trésorier attend toujours le document explicatif relatif à la perte subie par la commission beach-volley lors du tournoi final à Neufchâteau.

### **7. DIVERS.**

- a) Le rapport du CA du 04.10.2021 est approuvé.
- b) La journée « Bouge ton Sport en inclusion » du mardi 23.11.2021 verra la présence d'environ 500 jeunes, valides et moins valides. Le directeur technique de la FVWB sera présent le matin ainsi qu'une collaboratrice. Ils viendront avec leur propre matériel.

- c) Contrairement à ce qui est inscrit dans le planning annuel, la réunion générale des clubs ne pourra pas avoir lieu le lundi 30.05.2021, la salle étant occupée par le club des philatélistes. Le CA propose donc de la déplacer au mardi 31.05.2021.
- d) Le club de Bouillon accepte le règlement à l'amiable proposé par le parquet fédéral pour ce qui concerne les débordements de spectateurs lors d'un match qui s'est déroulé dans ses installations.
- e) Le secrétaire ayant réussi à obtenir les documents manquant au dossier Erezée, il pourra être finalisé pour être envoyé au juge de paix.
- f) L'Assemblée Générale de la FVWB est fixée au 18.12.2021. Représenteront la province M. Forget, L. Haager, A.-M. Habets, R. Gruselin, J.-L. Massart et G. Burton.
- g) Comme il n'y a plus de CA prévu avant cette date, les personnes concernées devront se réunir pour étudier les différentes propositions de modifications au R. O. I. et prendre position.
- h) Lors de l'AG de la FVWB, sont présentés les invités permanents désignés par leur CP respectif. R. Gruselin demande si le CA, voire l'AG de la FVWB devait statutairement entériner la désignation faite par un CP, question à laquelle il lui est répondu que ni le CA FVWB, ni l'AG n'avait de position à prendre puisque dans les textes, il est précisé que les différents CP désignent leur invité permanent.
- i) Lors d'un prochain CA, les membres du CA devront également se pencher sur nos statuts provinciaux afin de procéder aux adaptations nécessaires pour se conformer à la nouvelle loi en matière d'ASBL.

Fin de la réunion 23h15

**Suite au communiqué publié le 19 novembre 2021 et après renseignements pris auprès de différentes institutions juridiques, il apparaît que rendre obligatoire la présentation du CST pour les travailleurs, les entraîneurs et les volontaires est illégale.**

**Le présent protocole est d'application dès ce mardi 23 novembre 2021.**

- Le Covid Safe Ticket (CST) est la preuve d'une vaccination complète, d'un test PCR négatif récent ou d'un certificat de rétablissement. Une personne ne peut accéder à la salle de sport **que sur présentation du CST accompagné de la carte d'identité**. Ceci s'applique à toutes les personnes de plus de 16 ans, **sauf exceptions faites pour travailleurs, entraîneurs, volontaires**.
- L'accès à la salle de sport n'est accordé qu'avec un écran vert. Les personnes d'origine étrangère doivent au moins être en possession d'un document dans l'une des langues nationales ou en anglais dans lequel la vaccination ou le récent test négatif peut être démontré.
- Pour information : l'application officielle de contrôle du CST est téléchargeable gratuitement sur : <https://www.covidscan.be/fr/>
- Cette règle est valable pour toutes les rencontres de promotion, matchs de compétition, matchs amicaux et tournois.

- **L'équipe visitée est responsable de l'application de ces règles.**
- Le port du masque buccal est obligatoire pour toute personne à partir de 10 ans en pleine présence dans l'infrastructure.

Exceptions :

- Les joueurs sont dispensés du masque buccal pendant l'échauffement avant le match et lorsqu'ils sont effectivement sur le terrain. Les remplaçants portent toujours le masque buccal. **Les coaches, assistant coaches, soigneurs, médecins et marqueurs doivent tout le temps porter le masque.**
- Tous les officiels portent le masque buccal (**marqueur, délégué au terrain**). Seuls les arbitres sont dispensés du masque buccal pendant le match lui-même.
- Conformément aux directives gouvernementales, le plein respect des règles de base est attendu.

**Concernant la remise des rencontres, nous gardons les décisions prises et déjà publiées à savoir :**

Un match ne peut être légalement reporté par un club qu'en raison de deux infections (2 tests PCR positif ou 1 test PCR positif et 1 quarantaine ou 2 quarantaines) au sein d'une équipe :

- si le responsable de la compétition est prévenu au préalable par e-mail (ou dans l'urgence par tél à AM Habets et confirmé après par email) ([covid.luxembourg@fwb.be](mailto:covid.luxembourg@fwb.be)) envoyé par le président ou le secrétaire du club concerné, avec mention explicite du numéro du match.
- et si les 2 résultats (test COVID PCR ou/et certificat de quarantaine) sont envoyées dans les 3 jours ouvrables après le match.

Si ces pièces justificatives ne sont pas remises (ou pas remises à temps), la CR déclarera le forfait au détriment de l'équipe concernée.

La date du match reporté sera fixée entre les équipes dans un délai de 7 jours ouvrables après la date du match initialement prévu. En cas de non accord la commission des rencontres tranchera et imposera la date.

Nous comptons sur votre coopération pour éviter un confinement et/ou une nouvelle extension de la pandémie.

## Protocole remise « covid » pour les équipes évoluant en province de Luxembourg

Suite aux décisions du CA FVWB, les lignes directrices suivantes s'appliquent du 20/11/2021 au 28/01/2022. En tant que fédération de volley-ball, nous comprenons que cela pose pas mal de problèmes d'organisation pour nos clubs, mais ces mesures nous sont imposées par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pandémie.

Le Covid Safe Ticket (CST) est la preuve d'une vaccination complète, d'un test PCR négatif récent ou d'un certificat de récupération. Une personne ne peut accéder à la salle de match/sport que sur présentation de ce billet accompagné de la carte d'identité. Ceci s'applique à toutes les personnes de plus de 16 ans, y compris les joueurs, les officiels, les bénévoles et les spectateurs.

L'accès à la salle de sport n'est accordé qu'avec un écran vert. Les personnes d'origine étrangère doivent au moins être en possession d'un document dans l'une des langues nationales ou en anglais dans lequel la vaccination ou le récent test négatif peut être démontré.

- Pour information : l'application officielle de contrôle du CST est téléchargeable gratuitement sur : <https://www.covidscan.be/nl/>
- Cette règle est valable pour tous les matchs du **championnat luxembourgeois**, aussi bien les matchs de compétition que les matchs amicaux ou tournois.
- L'équipe visitée est responsable de l'application de ces règles.
- Le port du masque buccal est obligatoire pour toute personne de plus de 10 ans en pleine présence dans l'infrastructure.

Exceptions :

- Les joueurs sont dispensés du masque buccal pendant l'échauffement avant le match et lorsqu'ils sont effectivement sur le terrain. Les remplaçants portent toujours le masque buccal.
- Tous les officiels portent le masque buccal. Seuls les arbitres sont dispensés du masque buccal pendant le match lui-même.
- Conformément aux directives gouvernementales, le plein respect des règles de base est attendu. Voir aussi le règlement paru sur le site de Volley Belgium le 09/06/2021.

Un match ne peut être légalement reporté par un club qu'en raison de deux infections (2 tests PCR positif ou 1 test PCR positif et 1 quarantaine ou 2 quarantaines) au sein d'une équipe :

- si le responsable de la compétition est prévenu au préalable par e-mail (ou dans l'urgence par tél à AM Habets) ([covid.luxembourg@fvwb.be](mailto:covid.luxembourg@fvwb.be)) envoyé par le président ou le secrétaire du club concerné, avec mention explicite du numéro du match.
- et si les 2 résultats (test COVID PCR ou/et certificat de quarantaine) sont envoyés dans les 3 jours ouvrables après le match.

Si ces pièces justificatives ne sont pas remises (ou pas remises à temps), la CFR déclarera le forfait au détriment de l'équipe concernée.

La date du match reporté sera fixée entre les équipes dans un délai de 7 jours ouvrables après la date du match initialement prévu. En cas de non accord, la commission des rencontres tranchera et imposera la date.

Nous comptons sur votre coopération pour éviter un confinement et/ou une nouvelle extension de la pandémie.

## Rappel des règles de Fair-Play

### **Communication à l'attention des joueurs/joueuses, responsables d'équipes, arbitres et comité des clubs.**

Il nous revient que, lors des matches, des attitudes peu sportives par gestes ou par paroles venant régulièrement de certains publics deviennent courantes installant de ce fait un climat tendu et perturbateur du bon déroulement des échanges de jeu.

Concernant le public :

Il appartient au délégué au terrain de demander aux spectateurs que les paroles et les actes ne soient pas injurieux ou discriminatoires.

Concernant les participants à la rencontre :

Les règles internationales qui régissent la pratique de la compétition en FVWB et donc en province de Luxembourg stipulent que ces attitudes sont à réprimer.

Extrait des règles de jeux :

#### 20.2 FAIR-PLAY

20.2.1 Les participants doivent se conduire respectueusement et courtoisement dans un esprit de FAIR-PLAY, non seulement à l'égard des arbitres mais aussi à l'égard des autres officiels, de leurs adversaires, de leurs partenaires et des spectateurs.

20.2.2 La communication entre les membres de l'équipe pendant le match est autorisée.

5.2.3.4

#### 21 COMPORTEMENT INCORRECT ET SANCTIONS

##### 21.1 COMPORTEMENT INCORRECT MINEUR

Les comportements incorrects mineurs ne sont pas sanctionnés. Il appartient au 1er arbitre d'éviter que les équipes s'approchent du niveau de sanction.

5.1.2, 21.3

Ceci se fait en 2 étapes :

Etape 1 : en donnant un avertissement verbal via le capitaine en jeu

Etape 2 : en montrant un CARTON JAUNE au membre de l'équipe concerné.

Cet avertissement formel ne constitue pas une sanction mais le symbole que le membre de l'équipe (et par extension l'équipe elle-même) a atteint le niveau de sanction pour le match. Ceci est enregistré sur la feuille de match sans autre conséquence immédiate.

## 21.2 COMPORTEMENT INCORRECT ENTRAINANT DES SANCTIONS

Le comportement incorrect d'un membre d'une équipe envers les officiels, les adversaires, les coéquipiers ou le public est classé en trois catégories, suivant la gravité de l'infraction.

### 4.1.1

21.2.1 Conduite grossière : acte contraire aux bonnes manières ou à la moralité

21.2.2 Conduite injurieuse : gestes ou propos insultants ou diffamatoires ou toute action exprimant le mépris.

21.2.3 Agression : attaque physique réelle ou comportement agressif ou menaçant.

**Le Comité provincial recommande aux clubs, joueurs/joueuses et arbitres de tout mettre en œuvre pour éviter ces travers qu'ils soient par gestes ou paroles et qui sont en totale contradiction avec les règles le plus élémentaires de fair-play.**

## COURS D'ARBITRAGE

Vous le savez tous le volley malheureusement au même titre que beaucoup d'autres sports souffre d'un manque d'arbitre !

Petit rappel de la procédure pour devenir arbitre de volley

Les cours d'arbitrage se donnent en Elearning et l'examen en présentiel.

Pour devenir arbitre de volley il faut :

- 1- Signaler à Leopold Haager qu'on commence le cours (un simple mail à [arbitrage@volleylux.com](mailto:arbitrage@volleylux.com))
- 2- Se rendre sur le site <https://devenir-arbitre-volley.be/> s'inscrire et commencer à son rythme les cours. Il n'y a aucun examen sur le site juste de l'étude et des exercices.
- 3- Signaler à Leopold Haager qu'on est prêt, qu'on souhaite passer l'examen et s'arranger avec lui pour la date.
- 4- Le jour de l'examen il y a une première partie qui permet de demander des éclaircissements et ensuite un questionnaire mixte (Qcm et questions) à remplir.

Bonne journée

Pour L Haager

B Valentin

## **Voici les dernières informations de la FVWB en matière de formation :**

Bonjour,

Veillez trouver ci-dessous les informations collectées depuis le 20/10/21.

### **Formations initiales**

#### **\* Cours généraux ADEPS**

Pour rappel, toutes les informations relatives aux cours généraux de l'ADEPS sont disponibles en ligne : cliquer [ICI](#).

#### **\* Cours spécifiques de la FVWB**

La formation Moniteur Sportif Initiateur en Volley-Ball 2021/2 vient de se terminer et la formation Animateur Volley-Ball 2021/4 est en cours. Les prochaines formations 'Initiateur' et 'Educateur' seront organisées au cours du deuxième trimestre de 2022. Préparez-vous en validant les cours généraux correspondants.

#### **\* Module 1ers soins en milieu sportif**

Au-delà d'être indispensable pour obtenir le brevet Moniteur Sportif Initiateur (MSIn) dans n'importe quelle discipline sportive, cette formation d'une journée devrait être suivie par n'importe quel éducateur sportif voire citoyen responsable !!! Pour les coaches de la FVWB, la réussite de ce module permet d'obtenir 8 points de formation. Il est possible d'y participer via la Ligue Francophone Belge de Sauvetage (dates des formations 2021 et 2022 disponibles en cliquant [ICI](#)) ou l'Association Interfédérale du Sport Francophone (dates des formations 2022 à venir - cliquer [ICI](#)). Ne pas oublier de transmettre l'attestation de réussite à Mme Alexandra Sepp ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be))!!!! Si vous êtes porteur d'un brevet de secourisme (BSSA, Croix-Rouge, ...), vous pouvez vous adresser à la LFBS pour demander une dispense à M. Simon Verdonck ([s.verdonck@lfbs.org](mailto:s.verdonck@lfbs.org)), à renvoyer au secrétariat de la FVWB.

### **Formations continues**

#### **\* Entraînements ouverts dans les pôles d'excellence de la FVWB**



Le VBC Waremme et Tchalou sont reconnus comme Pôles d'Excellence (respectivement masculin et féminin). Leurs conventions avec la FVWB prévoient qu'ils ouvrent les portes de leurs salles aux entraîneurs de n'importe quel club qui souhaiterait observer un entraînement (des équipes de jeunes à la Liga) et échanger avec le staff afin de pouvoir s'inspirer des modes de travail proposés dans les différentes équipes. La participation à ce type d'activité est valorisée par 1 point de formation/heure. Les entraîneurs intéressés sont invités à s'inscrire auprès des personnes contacts des deux pôles :

- Pour le VBC Waremme : Pierre Honnay ([honnaypierre@gmail.com](mailto:honnaypierre@gmail.com)) – cliquer [ICI](#) ;
- Pour Tchalou Volley (mise à jour 22/11/21): Dominique Blairon ([dom.blairon@gmail.com](mailto:dom.blairon@gmail.com)) - cliquer [ICI](#).

**\* Clinique de Ron Zwerver à Mont-Saint-Guibert**



Le samedi 18 décembre, Axis Guibertin organize un clinic qui sera animé – en anglais - par le célèbre entraîneur Ron Zwerver. Cette activité se tiendra au Business Center de l'Axisparc – The Gate (Mont-Saint-Guibert) :

- 8h30 – Accueil
- 9h00 à 11h00 – Eeuwig goud – L'or éternel ou la marche vers la médaille d'or aux JO d'Atlanta en 1996 et la vie d'après ...
- 11h00 à 13h00 – Entraînements et influences culturelles US, latinos, italiennes, néerlandaises ...

PAF : 40€, comprenant le livre, à verser au préalable sur le compte BE28 3631 6514 0520

Renseignement et inscriptions : [info@axisguibertin.com](mailto:info@axisguibertin.com) / <http://www.axisguibertin.com>

Possibilité de valider 4 points de formation (demander une attestation de participation et la renvoyer à Mme Alexandra Sepp – [coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)).

**\* Conférence sur la bonne gouvernance dans le sport**



Le jeudi 9 décembre, de 11 à 13h, le Prof. Christos Anagnostopoulos (Chypre) proposera une conférence sur le thème 'Education as a compliance mechanism for good governance in sport : the case of Greform'. Cette activité est organisée par la FSM de l'UCLouvain (Place Agora, 19 à 1348 Louvain-la-Neuve). Renseignements et Inscriptions: [geraldine.zeimers@uclouvain.be](mailto:geraldine.zeimers@uclouvain.be). Possibilité de valider 2 points de formation (demander une attestation de participation et la renvoyer à Mme Alexandra Sepp – [coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)).

### **Informations diverses**

**\* Un article du Dr Horst Baacke**



Marie-Lise Lienard (Volley Club Masnuy) nous a transmis la traduction d'un article qu'elle avait trouvé sur le site [www.italvolley.net](http://www.italvolley.net) et qui lui avait paru intéressant. Il s'agit d'une publication d'un grand nom du volley-ball, le Dr Horst Baacke, qui porte sur l'organisation des exercices et techniques d'entraînement dans notre discipline sportive. Le document peut être téléchargé en cliquant [ICI](#).

**\* Pour en savoir plus sur la 'Deliberate practice'**

### Deliberate Practice Is Volleyball's Path to Success



Au cours de ses interventions de fin octobre, à Waremme, le Dr Gylton Da Matta s'est référé de manière répétée au concept de 'Deliberate practice'. Il a été convenu que son travail à ce sujet serait mis à la disposition des entraîneurs (en anglais). Un lien a ainsi été créé : cliquer [ICI](#).

**\* Podcast Temps d'Arrêt avec Coach Frank**



Après avoir défendu son doctorat (Université d'Ottawa, Canada) portant sur la formation des entraîneurs, François Rodrigue a créé une structure visant à accompagner les entraîneurs sportifs de haute-performance dans leur développement professionnel. L'approche utilisée amène à développer un plan individualisé pour chacun des coaches afin de leur permettre de s'améliorer en fonction de son projet personnel. Parallèlement, ce chercheur a entrepris de combler le fossé entre les résultats des publications scientifiques et leur appropriation par les praticiens. Dans cette perspective, depuis juin 2020, il a lancé un podcast, Temps d'Arrêt, où il partage des échanges avec des experts des sciences du sport (conversations de 90 minutes) et des chroniques sur l'art du coaching (15 minutes avec des trucs pratiques). Actuellement, 59 séquences sont disponibles (en français). A découvrir en cliquant [ICI](#).

***\* Agir pour l'égalité femmes-hommes dans le milieu sportif***



La question des genres prend une place de plus en plus importante dans la société mais aussi dans le sport. Le Conseil de l'Europe propose un document présentant un certain nombre de dispositions concrètes susceptibles d'être utilisées sur le terrain et, notamment, dans les clubs. A découvrir en cliquant [ICI](#). Chez nous, cette initiative peut être rapprochée de la création, en mars dernier, du mouvement #balanceton sport par les judokates Charline Van Snick et Lola Mansour. Celles-ci proposent une compilation de vidéos de témoignages de sportives professionnelles et amatrices dénonçant les violences subies dans le cadre du sport. Les vidéos sont disponibles sur les pages Facebook et Instagram et la chaîne YouTube de Charline Van Snick. A partager dans les clubs, pour vaincre ces attitudes et comportements qui empoisonnent la vie de trop de sportives !

***\* Un suivi personnalisé avec Enrique Pisani***



En tant que consultant en volley-ball et spécialiste du mouvement humain, Enrique Pisani propose un accompagnement sur mesure à tout enseignant en Éducation physique, ainsi qu'à tout entraîneur ou

Coach, qu'il soit impliqué dans la formation de jeunes joueurs (structures de type "École de Jeunes") ou qu'il soit responsable de l'encadrement d'une équipe bien identifiée à quelque niveau que celle-ci évolue. Sur base de ses compétences et de son expérience, il peut (1) apporter son aide méthodologique dans l'approche d'un thème technique précis (service, attaque, réception, défense, passe, block) ; (2) développer des pistes pour individualiser, dans la séance, le travail à proposer à chaque joueur en fonction de son rôle (passeur, libéro, central, ...) ; (3) aider à la mise en place progressive des systèmes de jeu visant à améliorer l'efficacité collective dans un secteur de jeu bien précis (complexe 1/complexe 2). Si vous cherchez des réponses précises ou, de manière plus générale, désirez améliorer la qualité de votre encadrement, n'hésitez pas ... Toutes les infos liées aux modalités de mise en place de ces activités sont disponibles en cliquant [ICI](#).

**\*Former les entraîneurs et les parents à un sport plus inclusif**

Co-funded by the  
Erasmus+ Programme  
of the European Union 

## Project DITEAM12

Diverse and Inclusive teams for children under 12

L'International Council of Sport Science and Physical Education (ICSSPE) vient de mettre des ressources en ligne afin d'aider les entraîneurs et les parents qui souhaiteraient améliorer leurs connaissances et/ou rechercher des réponses aux actions à mettre en œuvre afin de mieux respecter les principes permettant de proposer un sport plus inclusif avec des enfants de moins de 12 ans. Des exemples de sujets abordés dans les modules (sous forme de diaporamas en anglais, allemand ou espagnol) : communication, empathie, reconnaissance et développement des talents individuels, motivation, éducation des valeurs. Cliquer sur les liens suivants pour accéder gratuitement aux fichiers pour les [entraîneurs](#) et les [parents](#).

APPEL A CONTRIBUTION



Si vous disposez d'**informations susceptibles d'être utiles** à d'autres entraîneurs (un site internet intéressant, une application potentiellement utile, le compte rendu d'une conférence ou d'un article, ...), ne les gardez pas pour vous tout-e seul-e ! Transmettez-les en répondant simplement à ce message, de manière que l'on puisse vous aider à les partager avec tout le monde (ça aussi, cela permettra de faire grandir notre discipline sportive). Merci d'avance ;-))

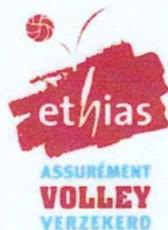
Marc CLOES  
Fédération Volley Wallonie-Bruxelles - FVWB  
rue de Mery, 4  
B-4130 Esneux  
+32(0)4/380.18.22  
+32(0)496/73.38.58



Rue de Namur, 84  
B-5000 BEEZ

Tél. : 081/26.09.02  
E.Mail : [info@fvwb.be](mailto:info@fvwb.be)  
Site : [www.fvwb.be](http://www.fvwb.be)

Compte : BNP PARIBAS FORTIS  
IBAN : BE69 0011 4444 2978  
BIC : GEBABEBB



CFES



## FEDERATION DE VOLLEY-BALL DE WALLONIE-BRUXELLES

F. V. W. B. (asbl)

### ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASBL FVWB

Conformément aux statuts et ROI de l'asbl FVWB, l'AG se déroulera

**le SAMEDI 18 DECEMBRE 2021 à 10 H**

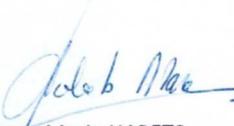
dans le bâtiment de la rue de Namur, 47

à 5000 NAMUR ( en face du siège de la fédération)

#### Ordre du jour

1. Accueil des délégués des entités et vérification des pouvoirs.
2. Mot d'accueil de la Présidente ff
3. Vote des modifications du ROI.
4. Présentation et approbation du budget 2022
5. Elections
  - Administrateurs ( Liège, RVV, Bruxelles Capital, Namur)
6. Election du président

Pour l'asbl FVWB

  
Anne-Marie HABETS

Secrétaire

  
RETERRE D

Président ff

## COMITE PROVINCIAL DU LUXEMBOURG

*Site Luxembourg :*  
*WWW.volleylux.com*

### Président

Michel FORGET  
Rue d'Avioth, 15  
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON  
GSM : 0475/58.70.27  
E-Mail : [michelforget15@gmail.com](mailto:michelforget15@gmail.com)

### Vice-Président

Léopold HAAGER  
Rue des Tanneries, 2  
6840 NEUFCHATEAU  
061/27.71.11 (TEL + FAX P)  
E-Mail : [leopold\\_haager@hotmail.com](mailto:leopold_haager@hotmail.com)

### Secrétaire

Guy BURTON  
Le Pas de Loup, 38  
6791 GUERLANGE  
063/38.99.63 (TEL P)  
GSM : 00352/621-34.51.70  
E-Mail : [guy.burton@skynet.be](mailto:guy.burton@skynet.be)

### Trésorier

Jean-Louis MASSART  
Rue du Panorama, 41  
6791 ATHUS  
063/38.62.91 (TEL P)  
063/38.84.00 (FAX P)  
E-Mail : [volleyjl.massart@gmail.com](mailto:volleyjl.massart@gmail.com)

### Statuts

Roger GRUSELIN  
Rue des Combattants, 47  
6880 BERTRIX  
061/41.19.76 (TEL + FAX P)  
E-Mail : [gruselinr@hotmail.com](mailto:gruselinr@hotmail.com)

### Arbitrage

Léopold HAAGER  
Rue des Tanneries, 2  
6840 NEUFCHATEAU  
061/27.71.11 (TEL + FAX P)  
E-Mail : [leopold\\_haager@hotmail.com](mailto:leopold_haager@hotmail.com)

**Technique**

Fabienne WINAND  
Lenclos, 74/5  
6740 ETALLE  
GSM : 0495/28.71.38  
E-Mail : [fabienne@winand.be](mailto:fabienne@winand.be)

**Propagande/Presse**

Bernard VALENTIN  
Grand Rue, 84  
6971 CHAMPLON  
GSM : 0498/22.26.60  
E-Mail : [b.valentin@volleylux.com](mailto:b.valentin@volleylux.com)

**Rencontres**

Anne-Marie HABETS  
Rue Neuve, 77  
6890 REDU  
061/65.65.77 (TEL + FAX P)  
061/23.13.08 (TEL B)  
GSM : 0498/26.22.02  
E-Mail : [am.habets@gmail.com](mailto:am.habets@gmail.com)

**Loisirs**

Dominique ROMAIN  
Rue de Neufchâteau, 132 E 62  
6700 ARLON  
GSM : 0497/05.77.35  
E-Mail : [grosromain@hotmail.com](mailto:grosromain@hotmail.com)

**Beach-volley**

Xavier SMAL  
Rue Bel Air, 38  
6890 OCHAMPS  
085/82.66.08 (TEL P)  
GSM : 0477/38.93.03  
E-Mail : [xavier.smal@gmail.com](mailto:xavier.smal@gmail.com)

**Mini-volley**

Fabienne WINAND  
Lenclos, 74/5  
6740 ETALLE  
GSM : 0495/28.71.38  
E-Mail : [fabienne@winand.be](mailto:fabienne@winand.be)

---

Sonia LAURENT  
Rue Hautmont, 15D  
4990 LIERNEUX  
GSM : 0495/12.51.81  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

**Représentant des joueurs/joueuses**

Sonia LAURENT  
Rue Hautmont, 15D  
4990 LIERNEUX  
GSM : 0495/12.51.81  
E-Mail : [laurent.sonia@hotmail.com](mailto:laurent.sonia@hotmail.com)

**COMMISSION JUDICIAIRE**

**Réclamations**

Yves MEUREZ  
Domaine de Tchession, 8  
6980 LA ROCHE-EN-ARDENNE  
GSM : 0495/32.42.58  
E-Mail : [meuponc@gmail.com](mailto:meuponc@gmail.com)  
VOLLEY CLUB ROCHOIS

**WEBMASTER**

Bernard VALENTIN  
Grand Rue, 84  
6971 CHAMPLON  
GSM : 0498/22.26.60  
E-Mail : [b.valentin@vollelux.com](mailto:b.valentin@vollelux.com)

Site de l'A. C. V. B. L.  
<http://www.vollelux.com>